



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-335**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1223651-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BANQUE DES TERRITOIRES - DEMANDE DE
FINANCEMENT DES STRUCTURES ITINÉRANTES FRANCE SERVICES**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Relation Citoyens et
Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BANQUE DES TERRITOIRES - DEMANDE DE FINANCEMENT DES STRUCTURES ITINÉRANTES FRANCE SERVICES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement de sa politique de proximité, la Ville d'Aix-en-Provence a mis en œuvre un projet Maison France Services Multi-sites destiné à proposer, dans les dix mairies de quartier, des permanences « France Services » afin de permettre, aux habitants, un accès en proximité à l'ensemble des services publics.

Afin d'obtenir des financements pour les dépenses d'investissement liées à ce projet (véhicule électrique et équipements informatiques des agents), la Ville a déposé une candidature dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « 3 » pour les "dispositifs itinérants France Services - 30 bus « France Services" du 24 septembre 2021 de la Banque des Territoires. Le 24 février 2022, la Ville a appris qu'elle était lauréate et qu'elle pourrait obtenir un financement total des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Ensuite, la Ville s'est portée candidate au Label France Services en avril 2022. Le préfet de région, dans un courrier en date du 4 août 2022, a informé, Madame Le Maire que la candidature de la Ville pour un espace France Services Multi-sites a été retenue.

Par conséquent, la Ville, ayant été labellisée « France services », peut aujourd'hui prétendre à un financement total de ses dépenses d'investissement liées à la mise en œuvre de la Maison France Services Multi-sites par la Banque des Territoires.

Le coût des investissements nécessaires est de 30 271 euros correspondant à :

- 1 656 euros TTC - Matériels informatiques (deux ordinateurs ultraportables pour les deux agents)
- 28 615 euros TTC - Achat d'un véhicule électrique pour les déplacements vers les lieux de permanence.

La Banque des Territoires viendra financer l'intégralité de ces investissements pour un montant total de 30 271 euros.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-APPROUVER le principe de demande de subvention de la Ville au titre du dispositif « Structures Itinérantes labellisées France Services » auprès de la Banque des Territoires »,

-AUTORISER Madame le Maire ou l' élu délégué à solliciter le concours financier de la Banque des Territoires et à signer tout document afférent,

-DIRE que Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne fera recette des sommes liées à cette opération.

DL.2022-335 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BANQUE DES TERRITOIRES -
DEMANDE DE FINANCEMENT DES STRUCTURES ITINÉRANTES FRANCE SERVICES -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 45
Contre	: 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

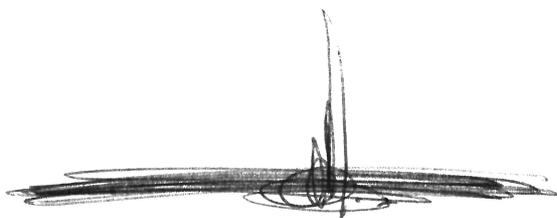
Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

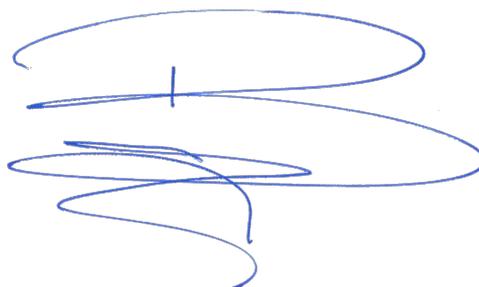
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»